



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-118**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 juillet 2026, la Ville de East Angus a adopté la résolution suivant concernant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-118** pour l'implantation d'une habitation multifamiliale de 10 logements sur le lot 6 684 302, situé sur la rue Saint-Hilaire.

Cette résolution est entrée en vigueur le 20 août 2026, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC du Haut-Saint-François. Toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'affaires de la Ville de East Angus au bureau du greffier-trésorier situé au 200, rue Saint-Jean est à East Angus.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce vingtième jour d'août 2026.

BRUNO POULIN, CPA, o.m.a.
Greffier-trésorier